

Barral, André-Horace-François de (1743-1829). Notices sur les châteaux, abbayes et monuments du département du Cher, par le général Cte de Barral,... publiées avec des notes par son petit-fils, M. le Cte Edgard de Barral,... et M. l'abbé Adrien de Barral,.... 1898.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

CHATELLENIE DE MENETOU-SALON

(*Monastellum Sarlonis.*)

La châteltenie de Menetou-Salon a été formée en 1615 de la réunion d'une partie de la principauté d'Henrichemont avec la seigneurie de Menetou qui relevait de Mehun.

La partie qui relevait de Mehun a été possédée par les Sarlon, issus des seigneurs de Mehun et de Vierzon.

Sarlon (1) surnommé le riche étant sur le point de faire le voyage de la Terre Sainte, donna à St-Sulpice-les-Bourges plusieurs héritages près Menetou (depuis appelé Menetou-Sarlon et par corruption Salon) (2).

Des Sarlon cette terre a passé aux Villequiers (3), qui

(1) Cette famille des *Sarlon* se rattachait peut-être aux envahisseurs Normands. Le premier *Sarlon* surnommé *le Riche* vivait du temps de Henri 1^{er}. Au commencement du siècle suivant paraît le second Sarlon surnommé *le Riche* comme son aïeul.

(2) C'est d'eux, c'est des Sarlon, que Menetou reçut le surnom de Menetou-Sarlon, ainsi qu'une rue de Bourges où cette famille avait une résidence, une *Cour*. La rue s'appela et s'appelle encore rue *Cour-Sarlon*.

(3) Cette terre qui eut ensuite divers possesseurs, entre autres les *Sancerre*, les *Bonnay*, etc., fut achetée par Jacques Cœur, sur qui elle fut confisquée et vendue à la veuve d'André de Villequiers.

en 1513 l'ont vendue à Jeanne de Gravelle (1), veuve de Charles d'Amboise seigneur de Chaumont, et elle est entrée dans la maison Rhodes (Pot) par le mariage de Georgette de Balzac, fille de Pierre seigneur d'Entrai-gues et d'Anne de Gravelle, avec Jean Pot seigneur de Rhodes. La plus grande partie de cette terre a été con-fisquée pendant la Révolution sur Mme de Lauragnais qui la possédait par droit de succession (2).

En 1615 Maximilien de Béthune prince d'Henriche-mont a cédé, par échange, une partie de sa principauté au seigneur Pot de Rhodes, sous la réserve de la souve-raineté, mais les habitants du territoire cédé ont con-servé leurs franchise et privilèges, ne devant que respect à leur prince, obéissance aux lois, service en temps de guerre, et ne payant à qui que ce soit aucune espèce d'impôt.

La châtellenie composée de quatre fiefs, savoir : Me-netou-Salon chef-lieu, Guyonet, Coquin et Devaux, a (3) depuis porté le nom de fief Pot.

Louis XV ayant, vers la fin de son règne, acquis Hen-riche-mont des Sully, les fermiers généraux vinrent à bout d'imposer, comme le reste de la France, la partie de cette principauté qui avait été vendue, mais ce qui faisait partie du fief de Pot a conservé jusqu'à la Révo-lution sa liberté et sa franchise.

Menetou-Salon est comme divisé en deux parties, le

(1) Ou Gravelle.

(2) Pauline de Gand de Mérode, épouse du comte L. de Lau-ragnais. Par leur fille mariée au prince d'Arenberg elle passa dans cette dernière maison. Le prince Auguste d'Arenberg, dé-puté du Cher, la possède actuellement.

(3) Ou *Vaux*.

haut et le bas bourg. Le château qui se lie au haut du bourg par une belle allée d'ormes, domine tout le pays et une forêt de 12.000 arpents qui était avant la Révolution peuplée de bêtes fauves que d'épaisses brisées contenaient du côté de Menetou pour les empêcher de se répandre dans les campagnes. Il ne reste que deux tours des quatre qui flanquaient le château fort, ceint de fossés avec cour et grande avant-cour (1); tout auprès est la fontaine de St-Pierre qui après avoir été en grande renommée, est aujourd'hui négligée. Une lettre qui était dans les archives nous apprend que le maréchal de la Châtre attendait impatiemment la reddition de la place de Sancerre, qu'il assiégeait, pour *augmenter le nombre des aimables buveurs*. En effet, à cette même époque MM. le cardinal de Gèvres, d'Aubusson, Dumenil, Simon Bourzac venaient y chercher la *santé*; un aqueduc d'une construction gauloise et depuis refait en partie par les Romains a conduit cette fontaine de Menetou à Bourges qui en est à quatre lieues. Il en sera parlé avec détails dans mon mémoire sur les antiquités du Cher.

Près du château sont les vestiges d'un labyrinthe où les seigneurs donnaient des fêtes aux habitants, et, l'on y voyait, il y a peu d'années, une porte qui paraît avoir servi d'entrée à une ville dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par un vignoble.

(1) Le château de Menetou a été en partie reconstruit dans ces dernières années. Les constructions nouvelles ont remplacé les anciennes du côté du Levant. La partie occidentale a été conservée. Une portion de l'ancien château devait remonter au XIV^e siècle, au temps de la maison de Sancerre. Une autre partie pouvait dater du règne de Henri IV et avait eu pour fondateur Guillaume Pot de Rhodes.